

SYNCHRONY MARKET FUNDS - Synchrony Swiss Government Bonds

Rapport annuel au 15 mars 2019

Table des matières

Direction du fonds et organisation	2
Information aux investisseurs	3
Utilisation du revenu net	3
Chiffres comptables	4
Inventaire et transactions	6
Notes aux états financiers	9
Rapport de performance	10
Rapport abrégé de la société d'audit	11



Quai de l'île 17
Case postale 2251
CH-1211 Genève 2

www.bcge.ch



Rue du Maupas 2
Case postale 6249
CH-1002 Lausanne

www.gerifonds.ch

Les chiffres et indications mentionnés dans ce rapport font référence à des événements passés et n'offrent aucune garantie quant aux résultats futurs.

Direction du fonds et organisation

Direction du fonds

GERIFONDS SA
Rue du Maupas 2
Case postale 6249
1002 Lausanne

Conseil d'administration

Stefan BICHSEL
Président
Directeur général, BCV

Christian PELLA
Vice-président

Patrick BOTTERON
Membre
Directeur, BCV

Christian BEYELER
Membre

Florian MAGNOLLAY
Membre

Organe de gestion

Christian CARRON, directeur
Bertrand GILLABERT, directeur adjoint
Nicolas BIFFIGER, sous-directeur
Frédéric NICOLA, sous-directeur
Antonio SCORRANO, sous-directeur

Banque dépositaire

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne

Société d'audit

KPMG SA
Rue de Lyon 111
1203 Genève

Domicile(s) de souscription et de paiement

Banque Cantonale Vaudoise, Lausanne
Banque Cantonale de Genève, Genève

Gestion du fonds

GERIFONDS SA a délégué la gestion du fonds
à Banque Cantonale de Genève, Genève

Information aux investisseurs

1) Modification concernant la direction du fonds

La composition de l'organe de gestion de la direction du fonds est modifiée, depuis le 14 novembre 2018, avec la nomination de M. Frédéric Nicola en son sein.

L'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA a constaté la conformité légale de la modification susmentionnée.

2) Modifications du contrat de fonds entrées en vigueur le 16 mai 2018

Des modifications du contrat de fonds ont été publiées le 28 mars 2018 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch. Ces modifications ont porté, en particulier, sur :

- la liste des placements non autorisés (complétée avec les placements directs en valeurs immobilières) ;
- l'introduction des frais d'analyse et de recherches financières externes à la charge de la fortune du fonds.

Les modifications du contrat de fonds ont été approuvées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA le 14 mai 2018, avec entrée en vigueur au 16 du même mois. Le dispositif de la décision FINMA a été publié le 16 mai 2018 sur la plateforme électronique www.swissfunddata.ch.

Utilisation du revenu net au 15 mars 2019

Date Ex VNI : 12/06/2019

Date de paiement : 14/06/2019

Affidavit	Coupon n°	Monnaie	Montant pour porteurs de parts domiciliés			
			en Suisse			à l'étranger
			Brut par part	Impôt anticipé fédéral moins 35%	Net par part	Net par part
Non	24	CHF	1.80	0.63	1.17	1.17

Chiffres comptables

Aperçu	Devise	16.03.18	16.03.17	16.03.16
		15.03.19	15.03.18	15.03.17
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	CHF	51'149'060.04	54'922'173.35	62'475'051.88
Valeur nette d'inventaire d'une part à la fin de la période comptable	CHF	110.52	107.96	111.93
Total Expense Ratio (TER)		0.31%	0.30%	0.30%

Le TER a été calculé et est publié conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.

Compte de fortune

(Valeurs vénales)	15.03.19	15.03.18
Avoirs en banque		
à vue	146'080.85	849'345.50
Valeurs mobilières		
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs	50'253'225.50	53'239'204.00
Autres actifs	762'867.72	847'253.97
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable	51'162'174.07	54'935'803.47
Autres engagements	-13'114.03	-13'630.12
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	51'149'060.04	54'922'173.35

Evolution du nombre de parts du fonds	Période comptable	16.03.18	16.03.17
		15.03.19	15.03.18
Position au début de la période comptable		508'711	558'143
Parts émises		27'054	58'654
Parts rachetées		-72'954	-108'086
Position à la fin de la période comptable		462'811	508'711

Variation de la fortune nette du fonds

Fortune nette du fonds au début de la période comptable	54'922'173.35	62'475'051.88
Distribution prévue lors de la dernière clôture annuelle	-915'679.80	-1'060'471.70
Solde des mouvements de parts	-4'878'038.77	-5'377'280.45
Résultat total	2'020'605.26	-1'115'126.38
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable	51'149'060.04	54'922'173.35

Compte de résultat	Période comptable	16.03.18	16.03.17
		15.03.19	15.03.18
Revenus			
Revenus des valeurs mobilières			
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs		1'043'579.85	1'161'858.61
Autres revenus		493.21	0.00
Participation des souscripteurs aux revenus nets courus		33'901.82	57'882.95
Total des revenus		1'077'974.88	1'219'741.56
Charges			
Intérêts passifs		-626.24	-651.09
Bonifications réglementaires			
Commission forfaitaire de gestion		-155'708.09	-178'338.51
Autres charges		-5'969.09	-1'113.49
Participation des porteurs de parts sortants aux revenus nets courus		-69'421.70	-112'046.46
Total des charges		-231'725.12	-292'149.55
Résultat net		846'249.76	927'592.01
Gains et pertes de capital réalisés		-167'693.73	-28'912.47
Résultat réalisé		678'556.03	898'679.54
Gains et pertes de capital non réalisés		1'342'049.23	-2'013'805.92
Résultat total		2'020'605.26	-1'115'126.38

	Période comptable	16.03.18	16.03.17
Utilisation du résultat du fonds		15.03.19	15.03.18
Résultat net		846'249.76	927'592.01
Report de l'année précédente		25'772.54	13'860.33
Résultat disponible pour être réparti		872'022.30	941'452.34
Résultat prévu pour être distribué aux investisseurs		833'059.80	915'679.80
Report à compte nouveau		38'962.50	25'772.54
Total		872'022.30	941'452.34

Inventaire et transactions

Inventaire de la fortune du fonds à la fin de la période comptable

ISIN	Désignation	Nombre/Nominal	Monnaie	Cours	Valeur vénale	en %
Valeurs mobilières cotées en bourse						
Obligations					50'253'225.50	98.22
CH0008435569	4 % Confederation Suisse 98-23	3'670'000	CHF	118.62 %	4'353'354.00	8.51
CH0008680370	4 % Confederation Suisse 98-28	4'675'000	CHF	140.61 %	6'573'517.50	12.84
CH0009755197	4 % Confederation Suisse 99-49	1'900'000	CHF	208.21 %	3'955'990.00	7.73
CH0015803239	3 1/2 % Confederation Suisse 03-33	3'175'000	CHF	149.81 %	4'756'467.50	9.30
CH0021908907	2 1/4 % Confederation Suisse 05-20	2'095'000	CHF	103.96 %	2'177'962.00	4.26
CH0024524966	2 1/2 % Confederation Suisse 06-36	2'925'000	CHF	140.46 %	4'108'455.00	8.03
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	1'850'000	CHF	131.51 %	2'432'935.00	4.76
CH0111999816	2 % Confederation Suisse 10-21	2'600'000	CHF	105.93 %	2'754'180.00	5.38
CH0124338937	2 5/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-31 Series 548	250'000	CHF	127.19 %	317'975.00	0.62
CH0127181011	2 % Confederation Suisse 11-22	1'575'000	CHF	108.79 %	1'713'442.50	3.35
CH0127181029	2 1/4 % Confederation Suisse 11-31	2'550'000	CHF	129.90 %	3'312'450.00	6.47
CH0127181169	1 1/2 % Confederation Suisse 12-42	2'975'000	CHF	129.26 %	3'845'485.00	7.52
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	1'700'000	CHF	110.04 %	1'870'680.00	3.66
CH0127181193	1 1/4 % Confederation Suisse 12-37	2'100'000	CHF	120.22 %	2'524'620.00	4.93
CH0184249990	1 1/2 % Confederation Suisse 13-25	1'800'000	CHF	113.44 %	2'041'920.00	3.99
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26	295'000	CHF	112.96 %	333'232.00	0.65
CH0224397007	2 % Confederation Suisse 14-64	1'700'000	CHF	167.98 %	2'855'660.00	5.58
CH0224397338	1/2 % Confederation Suisse 16-58	300'000	CHF	108.30 %	324'900.00	0.64
CHF					50'253'225.50	98.22
Avoirs en banque à vue					146'080.85	0.29
Obligations, obligations convertibles, emprunts à option et autres titres de créance et droits-valeurs					50'253'225.50	98.22
Autres actifs					762'867.72	1.49
Fortune totale du fonds à la fin de la période comptable					51'162'174.07	100.00
Autres engagements					-13'114.03	
Fortune nette du fonds à la fin de la période comptable					51'149'060.04	

Risques sur instruments financiers dérivés selon l'approche Commitment I

Engagement du fonds	% de la fortune nette	Montant
Total des positions augmentant l'engagement	0%	0
Total des positions réduisant l'engagement	0%	0
Informations supplémentaires et opérations hors-bilan		
Valeurs mobilières prêtées à la date du bilan		0
Valeurs mobilières mises en pension à la date du bilan		0
Montant du compte prévu pour être réinvesti		0
Type et montant des sûretés acceptées		
Aucune sûreté acceptée		0

Liste des transactions pendant la période comptable

ISIN	Désignation	Achats 1)	Ventes 2)
------	-------------	-----------	-----------

Positions ouvertes à la fin de la période comptable

Obligations

CH0009755197	4 % Confederation Suisse 99-49	250'000	
CH0021908907	2 1/4 % Confederation Suisse 05-20		905'000
CH0031835561	3 1/4 % Confederation Suisse 07-27	250'000	
CH0111999816	2 % Confederation Suisse 10-21		150'000
CH0124338937	2 5/8 % Banque LdG Ets CH Credit Hypoth. 11-31 Series 548	250'000	
CH0127181011	2 % Confederation Suisse 11-22		900'000
CH0127181177	1 1/4 % Confederation Suisse 12-24	350'000	
CH0224396983	1 1/4 % Confederation Suisse 14-26		1'205'000

Positions fermées en cours de période comptable

Obligations

CH0018454253	3 % Confederation Suisse 04-19		2'110'000
--------------	--------------------------------	--	-----------

1) Les achats englobent entre autres les transactions suivantes: achats / titres gratuits / conversions / changements de raisons sociales / splits / dividendes en actions/en espèces / répartitions des titres / transferts / échanges entre sociétés / distributions droits de souscription et d'options
 2) Les ventes englobent entre autres les transactions suivantes: ventes / tirages au sort / sorties après échéance / exercices de droits de souscription et d'options / conversions / reverse-splits / remboursements / transferts / échanges entre sociétés

Notes aux états financiers

Commissions

SYNCHRONY MARKET FUNDS	Commission de gestion forfaitaire annuelle appliquée à la charge de la fortune du fonds	Commissions à la charge de l'investisseur		
		Commission d'émission en faveur des distributeurs	Indemnité pour frais accessoires en faveur de la fortune du fonds	
			A l'émission	Au rachat
Synchrony Swiss Government Bonds	0.30%	Max. 2.50%	Max. 0.50%	

Dans les limites du contrat de fonds, la direction du fonds et ses mandataires peuvent payer des rétrocessions pour indemniser l'activité de distribution. Ils n'accordent aucun rabais pour réduire les frais et coûts revenant aux investisseurs et imputés au fonds.

La direction du fonds n'a pas conclu de Soft Commission Agreements.

Le taux maximum des commissions de gestion à la charge des fonds cibles dans lesquels le fonds peut investir est de 3%.

Calcul et évaluation de la valeur nette d'inventaire

Les placements négociés en bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public doivent être évalués selon les cours du marché principal. D'autres placements ou les placements pour lesquels aucun cours du jour n'est disponible doivent être évalués au prix qui pourrait en être obtenu s'ils étaient vendus avec soin au moment de l'évaluation. Pour la détermination de la valeur vénale, la direction du fonds utilise dans ce cas des modèles et des principes d'évaluation appropriés et reconnus dans la pratique.

Les placements collectifs ouverts de capitaux sont évalués à leur prix de rachat ou à la valeur nette d'inventaire. S'ils sont négociés régulièrement à une bourse ou sur un autre marché réglementé ouvert au public, la direction du fonds peut les évaluer selon le paragraphe ci-dessus.

Les avoirs en banque sont évalués avec leur montant plus les intérêts courus. En cas de changements notables des conditions du marché ou de la solvabilité, la base d'évaluation des avoirs en banque à terme est adaptée aux nouvelles circonstances.

La valeur nette d'inventaire de la part du fonds est obtenue à partir de la valeur vénale de la fortune du fonds, réduite d'éventuels engagements du même fonds, divisée par le nombre de parts en circulation. Il y a arrondi à deux décimales.

Rapport de performance

		2016	2017	2018	2019 au 15 mars
Performance du fonds (lancé le 13.03.96)	%	1.66	-0.55	0.49	1.24
Performance de l'indice de référence : SBI® Domestic Government Index	%	2.07	-0.42	0.72	1.28
Ecart de suivi (Tracking Error)	%	0.19	0.11	0.13	0.05

Notes

1. La performance a été calculée et est publiée conformément à la directive de la Swiss Funds & Asset Management Association SFAMA.
2. Les chiffres figurant dans le tableau ci-dessus sont calculés sur une base annuelle sauf pour l'année de lancement (le début de la période est indiqué dans ledit tableau) et pour l'année de clôture (la fin de la période correspond à la date du présent rapport).
3. Ecart de suivi (Tracking Error): écart-type annualisé de la différence entre la performance du fonds et celle de l'indice de référence.
4. La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission ou du rachat des parts.

Rapport abrégé de la société d'audit

Rapport de l'organe de révision selon la loi sur les placements collectifs sur les comptes annuels

En notre qualité de société d'audit selon la loi sur les placements collectifs, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du fonds de placements **SYNCHRONY MARKET FUNDS** avec les compartiments suivants :

- Synchrony Swiss Government Bonds
- Synchrony Optimised SPI®
- Synchrony Swiss Equity
- Synchrony High Dividend Swiss Stocks
- Synchrony Swiss Opportunities
- Synchrony All Caps CH
- Synchrony Small & Mid Caps CH
- Synchrony Europe Equity
- Synchrony US Equity
- Synchrony Emerging Equity

comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h de la loi suisse sur les placements collectifs (LPCC) pour l'exercice arrêté au 15 mars 2019.

Responsabilité du Conseil d'administration de la société de Direction de fonds

La responsabilité de l'établissement des comptes, conformément aux dispositions de la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus, incombe au Conseil d'administration de la société de Direction de fonds. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration de la société de Direction de fonds est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de la société d'audit selon la loi sur les placements collectifs

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'existence et l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 15 mars 2019 sont conformes à la loi suisse sur les placements collectifs, aux ordonnances y relatives ainsi qu'au contrat du fonds de placements et au prospectus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément ainsi que celles régissant l'indépendance conformément à la loi sur la surveillance de la révision et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

KPMG SA

Yvan Mermod
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Santiago Ramos
Expert-réviseur agréé

Genève, le 10 juillet 2019

Annexe:

- Comptes annuels comprenant le compte de fortune et le compte de résultats, les indications relatives à l'utilisation du résultat et à la présentation des coûts ainsi que les autres indications selon l'art. 89 al. 1 let. b-h LPCC